Mission Locale HAUTE-GARONNE

Eclaireur d'avenir

NOTE D'INFORMATION DU 28 JANVIER 2022
Référence 2022 – N°03

De Nadège CARREL – Directrice
A l'ensemble du personnel de la Mission Locale Haute-Garonne

REVALORISATION SALARIALE – PAIE DE JANVIER 2022

Comme nous l'indiquions dans la note N°28 du 11 octobre 2021, une revalorisation salariale a été actée dans le cadre des négociations annuelles obligatoires de la branche des Missions Locales. Le syndicat employeur a pris unilatéralement les décisions suivantes :

Concernant l'ensemble des salarié-e-s :

- Une augmentation de la valeur du point de 5 centimes, portant cette valeur de 4,58 à 4,63 euros

ET Concernant les salarié-e-s sur les emplois repères de cotation 5 à 12 incluse, quel que soit leur indice professionnel au mois de décembre 2021 :

- Une attribution de 15 points supplémentaires

Cette décision est applicable dans toutes les structures adhérentes à l'UNML à partir du 1er janvier 2022, ce qui est notre cas. La paie du mois de janvier 2022 a été établie en tenant compte de cette décision.

<u>Les indices professionnels minimum</u> des cotations suivantes se trouvent revalorisés à compter du 1er janvier 2022

Cotation	IP issue de l'avenant 65 (applicable à compter du 14/10/2021)	IP à compter du 1/01/2022
5	347	362
6	360	375
7	364	379
8	369	384
9	374	389
10	389	404
11	420	435
12	442	457

Comme nous l'avions exprimé lors de la précédente note, nous nous réjouissons de cette revalorisation salariale.

Nadège CARREL
Directrice